

Tableau annuel d'avancement
au Grade d'adjoint technique 1^{er} classe

ARRETE n° 01 /2019

Le MAIRE d'Enveitg

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du 22/03/2019

ARRETE

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade de d'adjoint technique 1^{er} classe est fixé comme suit pour l'année 2019

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
1 - Madame Sylvie LENAIN	10 ^{ème} échelon adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01/01/2019
2 -Monsieur Emmanuel FIERRO	8 ^{ème} échelon adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01/08/2019

Article 2 :

Le Directeur Général Adjoint est chargé d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution.

Fait à Enveitg

Le, 14.04.2019

LE MAIRE

Bernard



CENTRE DE GESTION

23 AVR. 2019

COURRIER

Le MAIRE Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau le :

Notifié aux Intéressés le :